

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019
DELIBERATION N° 39

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h36.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (à partir de 17h44 et jusqu'à 22h14), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, M. AGUERRE (jusqu'à 21h56), M. ESMIEU, SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 20h34), M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 18h23), M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE (jusqu'à 21h44), Mme LARRE (à partir de 18h00), MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (jusqu'à 23h00), BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par M. SOROSTE (jusqu'à 17h44 et à partir de 22h14) ; M. AGUERRE par Mme CASTEL (à partir de 21h56) ; Mme LANGLOIS par M. ESMIEU ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 20h34) ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. DAUBISSE (jusqu'à 18h23) ; Mme TAIEB par M. MASSONDE ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE (à partir de 21h44) ; Mme LARRE par M. PARRILLA-ETCHART (jusqu'à 18h00) ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h00) ; Mme CAPDEVIELLE par M. PALLAS ; M. ETCHETO par M. ARTIAGA (à partir de 23h00).

Le Maire

Absentes : Mme JUZAN, Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h00, à compter de la délibération 41).

Secrétaire : M. BOUTONNET

Entendu le rapport de M. Soroste,

OBJET : FINANCES – Vote des taux d'imposition pour l'année 2019.

Comme suite à la communication des bases d'imposition prévisionnelles par les services fiscaux, il convient de fixer les taux applicables en 2019 pour les impôts directs locaux.

Ces bases prévisionnelles intègrent, comme chaque année, une actualisation forfaitaire des valeurs locatives. Depuis 2018, l'article 1518 bis du code général des impôts prévoit que celles-ci sont majorées par l'application d'un coefficient établi à partir de la valeur de l'indice des prix à la consommation harmonisée. Ainsi, pour cette année, le coefficient de revalorisation forfaitaire annuelle applicable aux valeurs locatives des propriétés bâties est égal à 1,022.

Les bases notifiées sont les suivantes, étant rappelé qu'il ne s'agit à ce stade que d'estimations, les bases définitives n'étant connues qu'en fin d'année :

	Bases 2018 définitives	Bases 2019 prévisionnelles	Evolution en montant	Evolution en %
Taxe d'habitation	66 135 566 €	68 130 000 €	1 994 434 €	+ 3,0 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	71 294 993 €	72 802 000 €	1 507 007 €	+ 2,1 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	127 440 €	144 800 €	17 360 €	+13,6 %

Ainsi qu'annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, l'objectif fixé par la municipalité est celui de la stabilité fiscale pour les contribuables bayonnais, ce qui conduit à ne pas augmenter les taux d'imposition pour les résidences principales en 2019, pour la dixième année consécutive.

A taux d'imposition constants, le produit fiscal attendu représente 31 867 256 €, ainsi détaillé :

	Bases prévisionnelles 2019	Taux 2019	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	68 130 000 €	26,34 %	17 945 442 €
Taxe foncière bâti	72 802 000 €	19,03 %	13 854 221 €
Taxe foncière non bâti	144 800 €	46,68 %	67 593 €
Total			31 867 256 €

S'ajoute à ce produit, celui attendu de la majoration de la cotisation de taxe d'habitation des résidences secondaires portée à 35 %, évalué à 455 387 € environ.

De ce fait, le produit fiscal attendu, tel qu'apparaissant sur l'état n° 1259, s'élève à 32 322 643 €.

Par ailleurs, le produit de la taxe sur les friches commerciales est estimé, pour la deuxième année de sa mise en œuvre, à 60 000 €.

En conséquence, le produit fiscal inscrit au budget primitif 2019 est de 32 382 643€ (arrondi à 32 383 000 €).

Il est demandé au conseil municipal de fixer les taux d'imposition 2019 comme indiqué ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS (avec mandat), ARTIAGA ne prennent pas part au vote

Mmes ARAGON, HERRERA LANDA, M. BERGE ne participent pas au vote.

M. IRIART et Mme LEUENBERGER s'abstiennent.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne